

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION Au concours d'entrée - AICOM -**

Vous souhaitez intégrer l'AICOM pour la saison 2017/2018. Nous vous remercions de votre intérêt et, afin de vous aider dans votre démarche, voici quelques renseignements utiles sur le fonctionnement de notre établissement :

### **L'AICOM**

L'année scolaire de l'AICOM se déroule de septembre 2017 à juin 2018. Les inscriptions en cours d'année scolaire restent possibles, sous conditions.

### **CURSUS**

La durée de formation oscille entre deux et trois ans, suivant le niveau de maîtrise acquis par l'élève dans chaque discipline.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi à raison de 22 à 26 heures de cours par semaine (hors options). Il s'agit de cours collectifs.

A la fin de chaque trimestre, les élèves présentent leur travail lors d'une évaluation avec leurs professeurs.

Il existe plusieurs niveaux en chant (incluant le solfège) ainsi qu'en théâtre/interprétation et en danse. Les niveaux sont définis à l'issue du concours d'entrée et peuvent évoluer après chaque évaluation au cours de l'année.

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Chaque élève est sélectionné sur concours devant l'équipe pédagogique (présentation d'un extrait chanté et d'une fable de la Fontaine, travail sur une chorégraphie).

Il est également possible d'intégrer l'AICOM en effectuant un des stages proposés par l'école, à l'issue duquel les professeurs indiquent au candidat s'il est accepté.

L'élève qui entre à l'AICOM s'engage à suivre les classes avec régularité et ponctualité entre septembre 2017 et juin 2018.

## CONDITIONS FINANCIERES DE L'AICOM – ANNEE 1

Vous aurez le choix entre les trois formules de paiement de la scolarité annuelle, saison 2017/2018, à la signature de votre contrat d'inscription :

### **Règlement trimestriel**

Remise de 4 chèques :

- un chèque d'acompte encaissable après le délai de rétractation : 695 € (680 € dans le cas de la déduction des frais d'audition du concours d'entrée)
- un chèque encaissable au 25 août 2017 : 2 085 €
- un chèque encaissable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 2 085 €
- un chèque encaissable au 1<sup>er</sup> avril 2018 : 2 085 €

### **Règlement mensuel**

Remise de 10 chèques :

- un chèque d'acompte encaissable après le délai de rétractation : 695 € (680 € dans le cas de la déduction des frais d'audition du concours d'entrée)
- un chèque encaissable au 25 août 2017 : 695 €
- 8 chèques encaissables le 1<sup>er</sup> de chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 : 8 x 695 €

### **Règlement annuel**

Remise de 2 chèques :

- un chèque d'acompte encaissable après le délai de rétractation : 695 € (680 € dans le cas de la déduction des frais d'audition du concours d'entrée)
- un chèque encaissable au 25 août 2017 : 6255 €

### **Règlement annuel immédiat**

Dans le cas d'un règlement encaissable intégralement à la signature du contrat, une réduction de 5% est déduite du tarif total, soit 6602,50 euros au lieu de 6950 euros.

Si vous êtes sélectionné, le dossier d'inscription envoyé devra être retourné, signé, à l'administration de l'AICOM avant la date indiquée sur votre courrier d'acceptation. Les étudiants sélectionnés lors du concours d'entrée du 3 septembre 2017 devront renvoyer leur dossier avant le 10 septembre, date limite.

*Pour votre information,*

*En année 2, le coût total de la formation est 4 950 euros (tarif 2017).*

**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LE CONCOURS D'ENTREE A L'AICOM**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

**DATE DE CONCOURS**

- Dimanche 12 mars 2017
- Dimanche 14 mai 2017
- Dimanche 2 juillet 2017
- Dimanche 3 septembre 2017

Merci de retourner ce document complété et signé à :  
**AICOM – 3 bis Cité Bergère – 75009 Paris**

Vous devez joindre à la présente un CV et une photo.

Votre inscription au concours d'entrée sera prise en compte à la réception du présent document, d'un chèque de 15€ à l'ordre de EUROPE MUSICALS. Vous recevrez votre convocation par courriel.

Les résultats de l'audition vous seront communiqués dans un délai maximum de 15 jours.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Accepté par l'élève ou son représentant légal

*Merci et à bientôt !  
L'équipe pédagogique*

